

Enquête québécoise sur le développement durable, les pratiques écoresponsables et les technologies propres

À propos de l'enquête

L'enquête aborde trois sujets distincts et complémentaires :

- La démarche de développement durable en entreprise : démarche formelle et structurée s'appliquant à toute l'entreprise et qui vise une performance **financière, sociale et environnementale** ;
- Les pratiques d'affaires écoresponsables : initiative, action ou projet mis en place pour améliorer **la performance sociale ou environnementale** de l'entreprise ;
- Les technologies propres : équipements, produits ou services qui servent à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les atteintes à **l'environnement**.

Les objectifs de l'enquête sont de mesurer l'adoption de démarches de développement durable en entreprise ainsi que de dresser un portrait des entreprises selon leurs pratiques d'affaires écoresponsables et selon leur utilisation des technologies propres. Afin que ces portraits soient le plus juste possible, il est important que votre entreprise réponde à l'enquête, qu'elle ait adopté ou non une démarche de développement durable, de telles pratiques ou de telles technologies.

L'enquête permettra d'évaluer l'effet des mesures gouvernementales en lien avec le développement durable et l'économie verte et, ultimement, d'améliorer les interventions gouvernementales.

L'enquête est réalisée à la demande du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Confidentialité

Votre entreprise a été sélectionnée pour cette enquête. Votre participation est **obligatoire** conformément à la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

Les renseignements doivent être transmis à l'Institut de la statistique du Québec (Statistique Québec), comme demandé dans ce questionnaire. Statistique Québec garantit la confidentialité des renseignements fournis par votre entreprise dans le cadre de cette enquête.

Pour des fins de qualité et de formation, les conversations téléphoniques avec les agents de Statistique Québec sont enregistrées. Si une personne ne souhaite pas que la conversation soit enregistrée, elle peut signifier son refus à l'agent dès le début de l'appel.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte par téléphone au numéro 1 800 561-0213 ou par courriel à l'adresse ddurable@stat.gouv.qc.ca.

Directives

- ▶ **Ne nous retournez pas le questionnaire papier.** Pour participer à l'enquête, vous devez remplir le questionnaire en ligne d'ici deux semaines, en suivant les instructions contenues dans la lettre ou le courriel que vous avez reçu. Statistique Québec communiquera avec les participants qui n'auront pas soumis leur questionnaire Web afin d'obtenir leurs réponses par téléphone.
- ▶ Il est obligatoire de répondre aux questions 1, 2 (et 2.1 au besoin), 4, 5, 7, 12.1, 12.2, 12.3, 12.4 et 14. Veuillez vous assurer d'avoir les réponses à ces questions avant de remplir le questionnaire en ligne ou par téléphone.
- ▶ Si votre entreprise est fermée ou qu'elle compte moins de cinq employés, veuillez communiquer avec Statistique Québec au 1 800 561-0213.

Caractéristiques de l'entreprise

Comptez toutes les personnes qui ont reçu un Relevé 1 de Revenu Québec, peu importe leur statut d'emploi.

1 En 2022, combien d'employés travaillaient pour votre entreprise au Québec ?

- Moins de 5 ou aucun
- 5 à 9
- 10 à 49
- 50 à 99
- 100 à 249
- 250 et plus

2 Le code du secteur d'activité économique inscrit dans le courriel que vous avez reçu ou sur la première page de ce questionnaire correspond-il au principal secteur d'activité économique de votre entreprise au Québec ? Ce code est tiré du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

- Oui → [Passez à la question 3](#)
- Non → [Passez à la question 2.1](#)

L'activité principale de votre entreprise au Québec est celle qui génère la part la plus importante de votre chiffre d'affaires.

2.1 Parmi les secteurs d'activité suivants, lequel représente le mieux l'activité principale de votre entreprise au Québec ?

- Agriculture, foresterie, pêche et chasse (SCIAN 11)
- Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz (SCIAN 21)
- Services publics (SCIAN 22)
- Construction (SCIAN 23)
- Fabrication (SCIAN 31, 32 et 33)
- Commerce de gros (SCIAN 41)
- Commerce de détail (SCIAN 44 et 45)
- Transport et entreposage (SCIAN 48 et 49)
- Industrie de l'information et industrie culturelle (SCIAN 51)
- Finance et assurances et gestion de sociétés et d'entreprises (SCIAN 52 et 55)
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (SCIAN 53)
- Services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54)
- Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (SCIAN 56)
- Services d'enseignement (SCIAN 61)
- Soins de santé et assistance sociale (SCIAN 62)
- Arts, spectacles et loisirs (SCIAN 71)
- Services d'hébergement et de restauration (SCIAN 72)
- Services de réparation et d'entretien (SCIAN 811)
- Autres services, à l'exception des services de réparation et d'entretien (SCIAN 81 ; SCIAN 811 exclu)
- Administrations publiques (SCIAN 91)
- Autre secteur, précisez : _____

3 Pour l'année financière se terminant en 2022, veuillez indiquer dans quelle tranche se situe le chiffre d'affaires de votre entreprise au Québec.

- De 0\$ à moins de 100 000\$
- De 100 000\$ à moins de 500 000\$
- De 500 000\$ à moins de 2 millions\$
- De 2 millions \$ à moins de 10 millions\$
- De 10 millions \$ à moins de 20 millions\$
- De 20 millions \$ à moins de 50 millions\$
- 50 millions \$ et plus

Section 1 Démarche de développement durable

La responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise (RSE) et la politique environnementale sont aussi considérées comme des démarches de développement durable si elles tiennent compte des trois sphères du développement durable (économique, sociale et environnementale).

Pour une entreprise, une démarche de développement durable se traduit par un **engagement pris à un niveau hiérarchique élevé** qui vise une performance non seulement **financière**, mais aussi **sociale et environnementale**. Cette démarche repose sur l'amélioration continue et la communication. Elle s'applique à l'ensemble de l'entreprise.

4 Votre entreprise s'est-elle engagée formellement dans une démarche de développement durable par l'inclusion d'une section sur le développement durable dans un document d'affaires (politique, stratégie ou modèle d'affaires, vision, mission), sur son site Web, etc.

et/ou

par la production d'un document spécifique au développement durable (politique en développement durable, stratégie de développement durable, plan d'action de développement durable, charte ou déclaration de principes de développement durable, cadre de gestion du développement durable, etc.) ?

- Oui → [Passez à la question 5](#)
- Non, mais une réflexion est en cours → [Passez à la question 11](#)
- Non → [Passez à la question 11](#)

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

5 Dans quel(s) type(s) de document(s) ou sur quel(s) type(s) de support(s) avez-vous officialisé votre engagement dans une démarche de développement durable ?

- Politique de l'entreprise
- Stratégie de l'entreprise
- Modèle d'affaires de l'entreprise
- Vision de l'entreprise
- Mission de l'entreprise
- Site Web de l'entreprise
- Politique en développement durable
- Stratégie de développement durable
- Plan d'action de développement durable
- Charte ou déclaration de principes de développement durable
- Cadre de gestion du développement durable
- Autre, précisez : _____

6 Les parties prenantes sont-elles consultées dans le cadre de votre démarche de développement durable ?

- Oui, les parties prenantes consultées sont :
 - Les employés
 - Les fournisseurs
 - Les clients
 - La communauté (chambre de commerce, milieu local, milieu des affaires, milieu communautaire, etc.)
 - Les investisseurs et actionnaires
 - Les membres du conseil d'administration
 - D'autres personnes
- Non, l'entreprise ne consulte aucune partie prenante

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

7 Est-ce que la démarche de développement durable de votre entreprise fait l'objet d'un suivi ?

Ce suivi peut prendre la forme d'un bilan, d'un tableau de bord, d'un chiffrier Excel, d'un rapport de développement durable ou d'un autre document de reddition de compte.

- Oui → [Passez à la question 8](#)
- Non, mais une réflexion est en cours → [Passez à la question 9](#)
- Non → [Passez à la question 9](#)

8 Est-ce que le suivi de votre démarche de développement durable est communiqué aux principales parties prenantes (diffusion sur le site Web ou ailleurs, présentation au conseil d'administration [CA], conférence, etc.) ?

- Oui
- Non, mais une réflexion est en cours
- Non

9 Votre entreprise s'est-elle fixé des objectifs d'amélioration dans le temps de sa performance liée au développement durable ?

- Oui
- Non

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

10 Votre entreprise a-t-elle tiré un ou plusieurs bénéfices en lien avec sa démarche de développement durable ? Si oui, lequel ou lesquels parmi les suivants ?

- Reflet d'une image plus positive de l'organisation
- Acceptabilité sociale des activités de l'entreprise renforcée
- Amélioration du climat de travail et de la motivation des employés
- Création d'une culture organisationnelle qui favorise l'apprentissage et l'innovation
- Amélioration de la planification stratégique
- Amélioration des relations avec les parties prenantes
- Attraction et rétention de la main-d'œuvre
- Réduction de la consommation de ressources
- Amélioration de la gestion des risques et des crises
- Amélioration de la productivité
- Réduction des coûts de fonctionnement et d'exploitation
- Différenciation des produits de l'entreprise
- Autre bénéfice tiré
- Aucun bénéfice tiré

[→ Passez à la section 2](#)

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

11 Pour quelle(s) raison(s) votre entreprise n'a-t-elle pas (ou pas encore) entamé de démarche de développement durable ?

- Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres
- La résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (dirigeants, personnel, conseil d'administration [CA], etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de temps
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption d'une démarche de développement durable relève d'un autre centre décisionnel
- Autre raison

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

Section 2 Pratiques écoresponsables

Une pratique écoresponsable est **une initiative, une action ou un projet** mis en place pour améliorer la **performance sociale ou environnementale** de l'entreprise et qui s'applique à **certains aspects de ses activités**.

La pratique écoresponsable peut s'inscrire dans le cadre d'une démarche de développement durable, mais peut également être mise en œuvre isolément. Elle ne suppose pas un engagement formel de la haute direction.

Les mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique, à assurer une gestion saine des matières résiduelles ou à favoriser l'insertion sociale sont des exemples de pratiques écoresponsables.

Pratiques écoresponsables à caractère économique

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

12.1 En 2022, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- Pratiques visant à intégrer des critères d'investissement responsable ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses décisions d'investissement
Ex. : Lors de la sélection de ses projets, des placements, des obligations, etc.
- Pratiques visant à intégrer des critères sociaux ou environnementaux dans ses décisions d'achat ou dans ses décisions relatives à la sélection des fournisseurs (approvisionnement écoresponsable)
Ex. : Achat de produits à caractéristiques écoresponsables – possédant une certification ou non – tels que des produits écoénergétiques, remis à neuf, à contenu recyclé, biologiques et à emballages réduits; recours à des fournisseurs mettant en œuvre des pratiques environnementales ou sociales, notamment les entreprises d'économie sociale, achats locaux, etc.
- Pratiques visant à contribuer au développement et à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté
Ex. : Commandites ou bénévolat dans la communauté, création de richesse dans la communauté, amélioration de la qualité de vie de la communauté, participation de l'entreprise au développement économique régional, collaboration avec les communautés autochtones, minimisation des répercussions négatives des activités de l'entreprise sur les communautés, etc.
- Pratiques visant à promouvoir ses valeurs environnementales ou sociales dans le cadre de ses activités de marketing
Ex. : Communication de l'obtention d'une certification environnementale ou sociale pour un produit, positionnement écologique d'une marque ou d'un produit comme argument de vente, sensibilisation des consommateurs à la gestion responsable des produits en fin de vie, communication des actions environnementales ou sociales de l'entreprise pour valoriser son image de marque, etc.
- Pratiques visant à diminuer l'impact environnemental ou social de ses produits et services
Ex. : Intégration de critères sociaux ou environnementaux dans les activités de recherche et développement ou de développement de produits, réalisation d'analyses de cycle de vie, augmentation de la durée de vie des produits, réparation du produit possible, utilisation de matériaux plus écologiques, réduction des emballages, etc.
- Pratiques visant à intégrer au système comptable traditionnel les coûts environnementaux ou sociaux qu'elle doit assumer ainsi que les coûts relatifs aux risques environnementaux auxquels elle s'expose (ex. : écomptabilité, bilan carbone)
Ex. : Comptabilisation des coûts associés à la gestion environnementale : passif lié à la contamination, coût de la gestion des matières résiduelles, coûts des émissions de gaz à effet de serre, coûts relatifs à la conformité environnementale, etc.
Coûts associés aux risques environnementaux auxquels s'expose l'entreprise : coûts relatifs à une controverse médiatique, coûts d'assainissement après un accident environnemental, coûts pour indemniser des employés en raison de la mauvaise qualité de l'air dans l'entreprise, etc.
Processus de divulgation extra financière (divulgation selon les standards reconnus de la performance environnementale, sociale et de gouvernance [ESG] d'une entreprise).
- Autre pratique écoresponsable à caractère économique. Précisez :
- Aucune pratique écoresponsable à caractère économique n'était en place en 2022

Pratiques écoresponsables à caractère social

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec seulement.

Veillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

12.2 En 2022, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- Pratiques visant à améliorer la participation des employés aux processus décisionnels de l'entreprise et les relations de travail
Ex. : Mécanismes visant les saines relations entre employeur et employés, consultation des employés dans le cadre de la prise de décisions de l'entreprise, mesures visant à assurer un climat de travail positif dans l'entreprise, mesures visant à éviter les conflits, etc.
- Pratiques visant à favoriser l'égalité et la diversité au sein du personnel et de la direction
Ex. : Mécanismes visant à faciliter l'intégration au travail de personnes de différentes générations, ayant un handicap ou issues de minorités ethniques, projets d'insertion sociale, etc.
- Pratiques visant à favoriser la bonne santé des employés
Ex. : Promotion de saines habitudes de vie telles qu'une alimentation saine, durable et accessible ainsi que la pratique d'activités physiques, promotion du transport actif, environnement avec peu de bruits et de vibrations, aménagement de bureau adapté ou ergonomique, éclairage approprié, etc.
- Pratiques visant à favoriser le bien-être et le développement des employés
Ex. : Programme de conciliation travail-vie personnelle, programmes encourageant le développement des compétences, conditions de travail supérieures à celles dans le secteur, etc.
- Pratiques visant à promouvoir la culture
Ex. : Aménagement des lieux encourageant les artistes locaux, confection d'uniformes ou de meubles par des designers ou artistes locaux, promotion des sorties culturelles, projets visant à mettre en valeur la diversité culturelle ou autochtone, préservation du patrimoine bâti, appui à des œuvres artistiques, etc.
- Autre pratique écoresponsable à caractère social. Précisez :
- Aucune pratique écoresponsable à caractère social n'était en place en 2022

Pratiques écoresponsables à caractère environnemental

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec seulement.

Veuillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022.

Ne tenez pas compte des pratiques qui sont adoptées pour respecter des lois ou règlements s'appliquant au secteur d'activité.

12.3 En 2022, quelles pratiques parmi les suivantes étaient en place dans votre entreprise ?

- Pratiques visant à améliorer la gestion des matières résiduelles
Ex. : Plan de gestion des matières résiduelles, effort de réduction à la source, réutilisation ou réparation, recyclage, valorisation des matières, participation à une symbiose industrielle, engagement zéro déchet, réduction des emballages, compostage, etc.
- Pratiques visant à améliorer la gestion de l'énergie
Ex. : Projet de réduction de la consommation d'énergie, efficacité énergétique des bâtiments ou de la chaîne de production, transition vers les énergies renouvelables, production d'énergie renouvelable pour sa propre consommation, etc.
- Pratiques visant à améliorer la gestion de l'eau
Ex. : Réduction de la consommation d'eau ou réutilisation de l'eau (cycle en boucle fermée), captation des eaux (eaux de pluie, eaux de surface ou eaux souterraines), traitement des eaux usées, prévention et gestion des risques liés à l'eau, gestion intégrée des ressources en eau (gestion coordonnée de l'eau), etc.
- Pratiques visant à gérer les émissions atmosphériques
Ex. : Surveillance de la qualité de l'air ambiant, efforts de réduction des émissions de contaminants atmosphériques, etc.
- Pratiques visant à prévenir la contamination ou la dégradation des sols
Ex. : Prévention de la contamination des sols et des eaux souterraines, réhabilitation des terrains contaminés, prévention de l'érosion des sols, gestion des produits dangereux représentant un risque de dégradation de l'environnement (comme les pesticides), etc.
- Pratiques visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles
Ex. : Protection ou restauration des milieux humides, aménagement de terrains favorisant la biodiversité (culture de plantes indigènes, aménagement de forêts urbaines, préservation des habitats, etc.), soutien aux projets de préservation de la biodiversité, prévention de la présence d'espèces envahissantes ou contrôle de celles-ci, protection des espèces menacées ou vulnérables, gestion saine des ressources naturelles, préservation des milieux riverains, prise en compte des répercussions des activités de l'entreprise sur la biodiversité (ex. : lors des achats, dans le cadre de toutes les activités intégrées dans la chaîne de valeur, dans la stratégie d'affaires, etc.) et de la dépendance de l'entreprise à l'égard de la biodiversité.
- Pratiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à ses activités (atténuation)
Ex. : Préparation d'un plan de réduction des émissions de GES, changement des équipements ou des procédés dans le but de réduire les émissions de GES, optimisation du transport des marchandises pour réduire la consommation de carburant, promotion de l'utilisation des transports actifs et collectifs auprès du personnel, acquisition de véhicules électriques, télétravail, etc.

→ Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2022 :

- L'entreprise disposait d'un inventaire de ses émissions de GES
- L'entreprise avait une cible de réduction de ses émissions de GES
- L'entreprise disposait d'un plan de réduction de ses émissions de GES
- L'entreprise a réduit ses émissions totales de GES
- L'entreprise a progressé vers sa cible de réduction des émissions de GES
- L'entreprise permettait le télétravail à ses employés
- L'entreprise avait en place des mesures d'atténuation liées au transport
- L'entreprise utilisait des procédés ou équipements (autres que ceux liés au transport) qui lui ont permis de réduire ses émissions de GES
- L'entreprise avait en place d'autres mesures d'atténuation. Précisez :

- Pratiques visant à s'adapter aux conséquences des changements climatiques (résilience climatique)
- Ex. : Analyse des risques climatiques projetés (inondations, vagues de chaleur, tempêtes, érosion, etc.) sur les activités de l'entreprise, les bâtiments et autres infrastructures, les terrains ou les chaînes d'approvisionnement ; préparation et mise en œuvre d'un plan d'adaptation ; implantation de mesures d'adaptation pour lutter contre les îlots de chaleur (stationnements, toits ou murs végétalisés, plantation d'arbres) ; prévention des risques de coups de chaleur (dans le but de protéger la santé des employés lors de vagues de chaleur).
- Si vous avez coché ces pratiques, veuillez indiquer ce qui s'appliquait à votre entreprise en 2022 :
- L'entreprise disposait d'un rapport d'analyse des risques découlant des conséquences projetées des changements climatiques sur ses activités ou sur sa stratégie d'affaires
- L'entreprise disposait d'un plan pour s'adapter aux conséquences des changements climatiques
- L'entreprise avait en place des mesures pour adapter ses activités, ses stratégies ou ses pratiques dans le but d'améliorer sa résilience face aux changements climatiques
- L'entreprise avait en place d'autres mesures d'adaptation. Précisez :

- Autre pratique écoresponsable à caractère environnemental. Précisez :

- Aucune pratique écoresponsable à caractère environnemental n'était en place en 2022

Pratiques écoresponsables – Économie circulaire

L'économie circulaire est un système de production, d'échange et de consommation qui vise à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités.

L'économie circulaire s'appuie sur des pratiques écoresponsables à caractère économique, social et environnemental.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

Tenez compte des pratiques écoresponsables mises en œuvre par votre entreprise au Québec seulement.

Veillez inclure les pratiques, actions ou projets mis en œuvre dans le passé et qui étaient toujours d'actualité en 2022.

12.4 En 2022, votre entreprise avait-elle en place une ou plusieurs pratiques d'économie circulaire ? Si oui, laquelle ou lesquelles parmi les suivantes ?

- L'écoconception (prise en compte des impacts environnementaux potentiels dès la phase de conception d'un produit de manière à les atténuer)
- La consommation ou l'approvisionnement responsable (processus d'achat de biens et services tenant compte de critères environnementaux et sociaux)
- L'optimisation des activités (amélioration de la gestion des activités afin de minimiser les pertes en ciblant les ressources prioritaires à économiser)
- L'économie collaborative (utilisation d'un même bien par plusieurs usagers pour en intensifier l'usage)
- La location à court terme
- L'entretien et la réparation
- Le don et la revente
- Le reconditionnement (remise à neuf d'un produit qui sera assorti d'une garantie équivalente à celle d'un produit neuf ou qui s'en rapproche)
- L'économie de fonctionnalité (vente d'un service plutôt que d'un bien, p. ex. vente d'un service d'impression au lieu d'une imprimante)
- L'écologie industrielle, la symbiose industrielle ou la symbiose territoriale (échanges de matières, de ressources ou d'énergie entre entreprises pour créer des synergies. La symbiose est le réseau réunissant plusieurs entreprises qui contribuent à créer une synergie).
- Le recyclage et/ou le compostage
- La valorisation des résidus (toute démarche qui vise la transformation de matières résiduelles en produits utiles ou en énergie, comme l'incinération de matières ou la biométhanisation, qui permettent d'obtenir de l'énergie)
- Autre pratique d'économie circulaire. Précisez :
- Aucune pratique d'économie circulaire n'était en place en 2022

→ Si aucune des pratiques d'affaires écoresponsables mentionnées aux questions précédentes (12.1, 12.2, 12.3 et 12.4) n'était en place dans votre entreprise en 2022, veuillez passer à la question 13.

Sinon, passez à la section 3.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

13 Pour quelle(s) raison(s) n'y avait-il aucune pratique écoresponsable en place dans votre entreprise en 2022 ?

- Le manque d'intérêt ou la résistance des clients ou donneurs d'ordres
- La résistance ou le manque d'intérêt à l'interne (dirigeants, personnel, conseil d'administration [CA], etc.)
- Le manque de moyens financiers
- Le manque d'information pour démarrer le processus
- Le manque de ressources compétentes
- Le manque de temps
- Le manque de convictions en ce qui a trait aux répercussions positives (« Ça ne sert à rien »)
- La conviction que les activités de l'entreprise n'ont pas de conséquences sur l'environnement
- L'absence de pression pour démarrer le processus
- L'adoption de pratiques écoresponsables relève d'un autre centre décisionnel (siège social, propriétaire des locaux, municipalité, clients, etc.)
- Autre raison

Section 3 Technologies propres

Les TP constituent souvent le moyen de mettre en œuvre les pratiques écoresponsables.

Une technologie propre (TP) est **un équipement, un produit, un service ou un procédé** servant à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement.

Les technologies permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que des technologies standards offertes sur le marché sont également comprises.

Vous pouvez cocher plus d'un choix de réponse.

14 En 2022, votre entreprise utilisait-elle au Québec une technologie (procédé, équipement, produit, service) visant à réduire ses impacts environnementaux ? Si oui, pour quelles fins ?

- La protection de l'air et du climat (contrôle des émissions et gestion ou traitement de la pollution atmosphérique)
- Le traitement des eaux usées
- La gestion des matières résiduelles (y compris le recyclage)
- La protection et l'assainissement du sol, des sédiments, des boues, des eaux souterraines, des eaux de surface et du lixiviat (traitements, contrôles)
- L'utilisation ou la production de produits qui ne sont pas fabriqués à partir de combustibles fossiles tels que les biocarburants, les biomatériaux, les produits biochimiques et les produits bioénergétiques
- La production d'énergie renouvelable (énergie éolienne, géothermique, solaire, etc.) pour les propres besoins de l'entreprise ou pour la revente
- L'utilisation de réseaux intelligents (gestion de la demande en énergie, transmission et distribution de l'énergie) et le stockage de l'énergie
- L'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion de l'énergie ou les équipements industriels ou commerciaux efficaces (ex. : appareils à haute efficacité énergétique)
- La réduction de la consommation d'eau et des pertes, le recyclage de l'eau, etc.
- La mobilité durable : véhicules propres et leurs infrastructures (véhicules électriques et hybrides, station de recharge), équipements de transport économes en carburant (matériaux plus légers, pneus à faible résistance, etc.)
- Autre fin. Précisez :
- Aucune technologie propre n'a été utilisée par l'entreprise en 2022

Section 4 Accompagnement gouvernemental pour aider les entreprises dans leur transition verte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied le Fonds Écoleader, un service d'accompagnement gratuit offert dans toutes les régions du Québec. Celui-ci vise à aider les entreprises à trouver les bonnes ressources et les bons programmes d'aide financière pour qu'elles puissent réaliser des projets qui leur permettent de réduire leur impact environnemental.

15a Connaissez-vous l'existence du Fonds Écoleader ?

- Oui → Passez à la question 15b
- Non → Passez à la question 16

15b Votre entreprise en a-t-elle bénéficié ?

- Oui
- Non

Section 5 Répercussions de la pandémie de COVID-19

16 La démarche de développement durable de votre entreprise lui a-t-elle permis de mieux s'adapter aux répercussions de la pandémie de COVID-19 que les autres entreprises de votre secteur ?

- Oui
- Non, la démarche de développement durable de l'entreprise ne lui a pas permis de mieux s'adapter
- L'entreprise ne s'est pas engagée dans une démarche de développement durable
- Je ne sais pas

17 La pandémie de COVID-19 a-t-elle retardé les investissements en développement durable de votre entreprise, y compris l'acquisition de technologies propres ?

- Oui
- Non, elle n'a pas retardé les investissements en développement durable de l'entreprise
- Non, avant la pandémie, l'entreprise n'avait pas l'intention d'investir en développement durable ni d'acquies des technologies propres
- Je ne sais pas

Commentaires

Si vous le désirez, vous pouvez inscrire vos commentaires dans l'espace qui suit.

Merci de votre collaboration !

Les résultats de l'enquête seront publiés sur le site Internet de l'Institut de la statistique du Québec. Si vous désirez recevoir un courriel lorsque ceux-ci seront disponibles, veuillez nous indiquer votre adresse :

Pour plus de renseignements sur le Fonds Écoleader, vous pouvez visiter le site Web www.fondsecoleader.ca.